

MF/MB SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2009  
2009/1688 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A PLUSIEURS ASSOCIATIONS ET UNE FONDATION AGISSANT EN DIRECTION DES PERSONNES EN DIFFICULTE DANS LE CADRE DE L'ACTION SOCIALE CONDUITE PAR LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'action sociale englobe l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs partenaires, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes, et notamment les plus fragiles d'entre elles.

Si pour l'essentiel ces actions, qu'elles relèvent des champs de l'assurance ou de la solidarité, sont de la responsabilité de l'Etat ou des Départements, les Communes peuvent délibérément s'y investir aussi, et ainsi décider d'attribuer des aides à des administrés en situation précaire, ou pour lesquels elle a évalué un besoin manifeste de soutien adapté.

En effet, si le Département a une compétence pour gérer l'action sociale, la Ville peut intervenir dans ce secteur en étant respectueuse de ces champs de compétence sur le fondement de l'article L115-1 du code de l'action sociale selon lequel la lutte contre l'exclusion est une compétence qui doit mobiliser tous les acteurs publics.

Pour sa part, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité
- soutien aux personnes en situation de fragilité économique
- aide aux personnes handicapées
- prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement, notre Collectivité, tout au long de l'année, apporte également son soutien à un ensemble d'organismes dont l'action sociale procède d'objectifs globalement comparables aux siens.

Ces mêmes organismes interviennent notamment sur les champs :

- de la lutte contre l'exclusion et du maintien du lien social,
- de l'aide alimentaire.

C'est pourquoi, lors des séances du 8 juin et du 10 juillet 2009, le Conseil municipal a déjà alloué des subventions à un ensemble d'organismes.

Via ce rapport, Mesdames et Messieurs, vous est soumise l'attribution de subventions à un nouvel ensemble d'organismes (fondation et associations) qui ont sollicité un soutien financier de notre Collectivité, pour la mise en œuvre de leurs actions développées dans l'un ou l'autre de ces deux domaines.

Le tableau ci-dessous regroupe des éléments d'aide à la décision, pour chacune de ces associations ayant donc sollicité pour 2009 une aide financière de la Ville de Lyon :

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention (s) allouée (s) en 2008 (€)	Montant /subvention(s) proposée(s) pour 2009 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2009	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
<b>ACCUEIL DE JOUR</b>	Fondation A.J.D. – OREE-AJD	(OREE-A.J.D.) 6, rue d' Auvergne 69002 LYON	35 070	35 000	Fonctionnement global de la structure « OREE-AJD ». Action : mise à l'abri de jeunes adultes en situation précaire, mise à disposition de services (hygiène, collation, blanchisserie,...) avec éventuellement un accompagnement social	6574/523/LC n° 41277
	Péniche Accueil	Péniche « Le Balajo » Face au 37, quai Gailleton 69002 LYON	46 440 (fonct global) + 12 000 (aide globale exception.) + 3 000 (accueil le dimanche / période Hivernale)	26 440 (fonctionnement global)	Fonctionnement global de l'accueil de jour Action : mise à l'abri en journée de personnes S.D.F., mise à disposition de services, avec éventuellement un accompagnement social (R.S.A.)	
<b>SANTE personnes SDF</b>	Péniche Accueil	Péniche « Le Balajo » Face au 37, quai Gailleton 69002 LYON	néant	23 000 (accès à l'hygiène / personnes S.D.F.)	Soutien particulier à l'action « hygiène »	6574/523/LC n° 41280

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention (s) allouée (s) en 2008 (€)	Montant /subvention(s) proposée(s) pour 2009 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2008	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
<p align="center"><b>ACCUEIL DE JOUR</b></p>	<p align="center">A.L.I.S.</p>	<p align="center">2, petite rue des Feuillants 69001 LYON</p>	<p align="center">32 870 (fonction global accueil de jour)</p>	<p align="center">32 870</p>	<p align="center">Fonctionnement global de l'organisme. Action : mise à l'abri en journée, mise à disposition de services (hygiène, collation,...), avec éventuellement un accompagnement social (R.S.A.)</p>	<p align="center">6574/523/LC n° 41277</p>
<p align="center"><b>Aide Alimentaire</b></p>	<p align="center">La Passerelle d'Eau de Robec</p>	<p align="center">21, rue des Capucins 69001 LYON</p>	<p align="center">1 500</p>	<p align="center">5 000</p>	<p align="center">Contribution au fonctionnement d'une épicerie sociale</p>	<p align="center">6574/523/LC n° 41012</p>

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention (s) allouée (s) en 2008 (€)	Montant /subvention(s) proposée(s) pour 2009	Finalité de la subvention proposée pour 2009	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
<b>Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social</b>	Habitat et Humanisme Rhône	9, rue Mathieu Varille 69007 LYON	126 000 (fonct de la « Maison des Amies du Monde ») + 78 000 (fonct du « Train de Nuit » hiver 08/09)	126 000 (fonct « Maion des Amies du Monde » + 5 000 (aide exceptionnelle pour accompagnement social)	- Fonctionnement de la « Maison des Amies du Monde » (structure d'accueil, d'orientation et d'hébergement de femmes très démunies, parfois accompagnées de très jeunes enfants) - action spécifique et ponctuelle (relogement d'une famille en grande précarité)	6574/523/LC n° 41273
	Forum Réfugiés	B.P. 1054 69612 VILLEURBANNE Cedex	55 000	55 000	- soutien aux actions de solidarité conduites en direction de personnes en demande d'asile présentes au sein de l'agglomération lyonnaise - financement pour loyers locaux de la « Maison du réfugié » 326, rue Garibaldi Lyon 7e	
	Dispensaire Vétérinaire Etudiant de Lyon	Ecole Nationale Vétérinaire 1, avenue Bourgelat 69280 MARCY-L'ETOILE	néant	700	Consultations gratuites et soins aux animaux des personnes S.D.F. hébergées au sein des structures d'hébergement « Carteret » ou « Train de Nuit »	
	ASSAGA	10, rue Richan 69004 LYON	6 100	6 100 (fonctionnement global) + 5 000 (aide exceptionnelle)	- Fonctionnement global de l'organisme (aide aux personnes adultes en souffrance psychique et en difficulté d'adaptation sociale) - aide ponctuelle à réinstallation dans nouveaux locaux	

<b>Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social</b>	Vestibus	Mairie du 4 <sup>e</sup> arrondissement 133, bd de la Croix-Rousse 69004 LYON	néant	1 000 + 3 000 / aide complémentaire, à titre exceptionnel (fonctionnement global)	Maintien du lien social avec des personnes très fragilisées et très démunies. Distribution de vêtements au bénéfice de ces personnes.	6574/523/LC n° 41273
	Entretemps	7, cours de Verdun 69002 LYON	100 000	100 000 (soit 50 000 + 50 000)	- Fonctionnement de la structure d'accueil et d'orientation « Le Mail » - Fonctionnement de l'établissement « Point Nuit » (hébergement pour femmes)	
<b>Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social</b>	SOS Amitié – Région de Lyon	B.P. 1075 69612 VILLEURBANNE Cedex	2 500	2 500	Fonctionnement global de l'organisme (écoute téléphonique de personnes en détresse, 24 h / 24, 365 j / an)	6574/523/LC n° 41273
	CABIRIA	4, rue Désirée 69001 LYON	4 000 (part financée via un crédit / Délégation aux Affaires Sociales, d'une subvention de 18 000 allouée via DT)	10 000 dont 6 000 financés via des crédits des Délégations aux Droits des Citoyens (4 000) et aux Droits des Femmes (2 000)	Action « Université solidaire, citoyenne et multiculturelle »	

	Médecins du Monde – Délégation Rhône-Alpes	13, rue Ste Catherine 69001 LYON	7 700 (fonctiont du CASO)	8 500	Fonctionnement du Centre d'accueil, de soins et d'orientation (CASO)	
	L'Enfant Bleu	18c, rue Songieu 69100 VILLEURBANNE	7 500	7 500	Fonctionnement global de l'organisme (soutien aux victimes de maltraitance. Prévention /information, notant en milieu scolaire)	

Au regard des différentes actions conduites par ces organismes présents au sein de l'agglomération lyonnaise, il me semblerait opportun, Mesdames et Messieurs, de donner une suite favorable aux demandes de financement ici présentées.

Par ailleurs, des conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées sont également soumises à votre approbation. Concernant neuf des organismes déjà mentionnés, ces documents permettent notamment de préciser le contenu des actions que s'engagent à conduire ces mêmes organismes jusqu'au terme de l'année 2009, en contrepartie du financement reçu. Ces actes contractuels sont les suivants :

- une convention cadre concernant les associations « Assaga » et « Forum Réfugiés » ;
- une convention annuelle mixte établie pour la « Fondation A.J.D. », pour les associations « Péniche Accueil », « Entretemps » et « Médecins du Monde » ;
- une convention d'application rédigée pour les associations « Habitat et Humanisme Rhône » et « Cabiria », et pour « l'Association Lyonnaise d'Ingénierie Sociale » (A.L.I.S.). »

Vu les délibérations des 8 juin et 10 juillet 2009 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

M. Hémon ne prend pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Oùï l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

## **DELIBERE**

1- Une subvention est allouée à chacun des organismes énumérés dans ce rapport, pour une somme égale, pour chacune d'eux, aux montants proposés.

2- Les termes des neuf actes contractuels de financements joints au présent rapport (soit deux conventions cadre, quatre conventions annuelles mixtes et trois conventions d'application), sont adoptés.

3- M. le Maire est autorisé à signer ces neuf documents concernant respectivement les associations « Assaga » et « Forum Réfugiés » (convention cadre), la « Fondation A.J.D.» et les associations « Péniche Accueil », « Entretemps » et « Médecins du Monde » (convention mixte), et enfin les associations « Habitat et Humanisme Rhône » et « Cabiria », et « l'Association Lyonnaise d'Ingénierie Sociale » (convention d'application).

4- Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 452 610 €, sera financé :

- pour une somme de 330 300 € - après transfert d'un crédit de 97 000 € à partir de l'enveloppe «Veille Sociale renforcée » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41126) – après transfert d'un crédit de 4 000 € à partir de l'enveloppe « Droit des Citoyens » (article 6574, fonction 520, ligne de crédit n° 41864) – et après transfert d'un crédit de 2 000 € à partir de l'enveloppe « Droit des Femmes » (article 6574, fonction 520, ligne de crédit n° 41866) - à partir de l'enveloppe «F.I.A.S.» (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41273) ;

- pour une somme de 5 000 €, à partir de l'enveloppe « Aide alimentaire » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41012) ;

- pour une somme de 94 310 € - après transfert d'un crédit de 42.450 € à partir de l'enveloppe « F.I.A.S. » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41273) - à partir de l'enveloppe « Accueil de jour » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41277) ;

- pour une somme de 23 000 € - après transfert d'un crédit de même montant à partir de l'enveloppe « F.I.A.S. » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41273) – à partir de l'enveloppe « Santé SDF » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41280).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

S. GUILLAUME